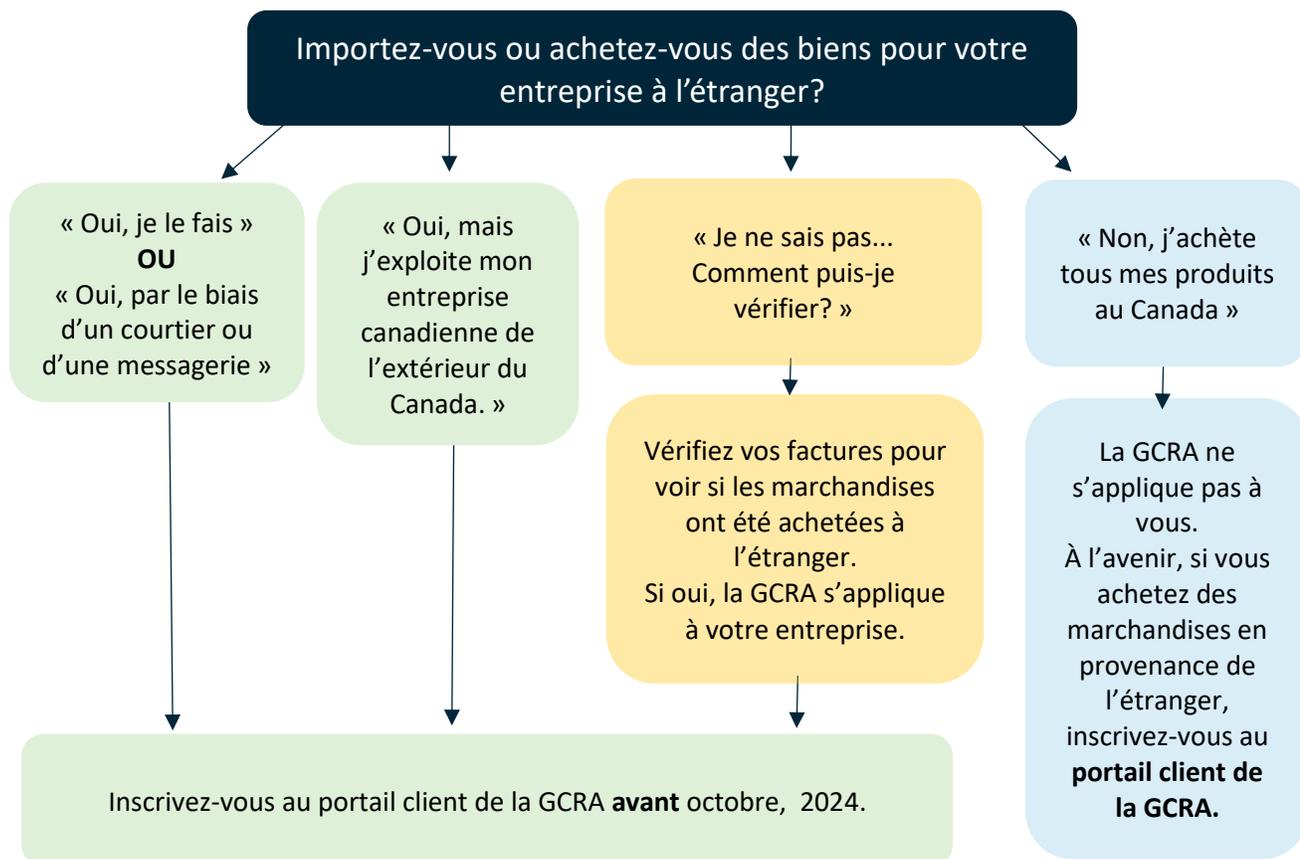


Changements à venir en octobre 2024 pour l'importation de marchandises commerciales au Canada



*Les marchandises comprennent tout ce que votre entreprise utilise pour fabriquer d'autres marchandises destinées à la vente, au fonctionnement de votre entreprise (ordinateurs portables pour les employés, échantillons, etc.) ou à la revente à des fins lucratives.

Si la GCRA s'applique à votre entreprise, suivez ces étapes:

- 1. Préparez les informations relatives à votre compte en suivant les 5 étapes pour inscrire votre entreprise dans le portail client de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA).**
- 2. Inscrivez-vous dans le [portail client de la GCRA](#).**
- 3. Accordez l'accès à vos employés et/ou à votre courtier.**

Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le Centre de soutien à la clientèle de la GCRA par le biais de notre [formulaire de contact](#) en ligne ou en téléphonant au 1-800-461-9999, sélectionnez l'option 2.

Pour plus d'information, visitez la [section de la GCRA sur le site Web de l'ASFC](#), envoyez un courriel à l'[équipe de la Mobilisation de la GCRA](#) ou communiquez avec votre courtier en douanes/tiers fournisseur de service, le cas échéant.



Cinq (5) étapes pour inscrire votre entreprise dans le portail client de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA)

Passez en revue les étapes ci-dessous pour vous assurer que vous disposez de toutes les informations nécessaires avant de commencer. Ces étapes sont également requises pour les importateurs non-résidents (INR).

1. Identifiez votre gestionnaire de compte d'entreprise (GCE).

La première personne à lier son profil personnel à un compte d'entreprise devient le GCE. Le GCE a le plus haut niveau d'accès à un compte d'entreprise et est autorisé à lire, écrire et modifier toutes les informations de l'entreprise dans le portail client de la GCRA.

2. Ayez votre numéro d'entreprise (NE9) et votre ID de compte du programme des importateurs/exportateurs (p. ex, RM0001) prêts pour l'étape 3.

3. Créez un profil d'utilisateur dans le portail client de la GCRA (PCG) en utilisant l'une des options de connexion.

Une fois que vous avez créé votre profil, deux options s'offrent à vous :

- **Le GCE** sélectionne « Inscrire mon entreprise ».
- **Tous les autres utilisateurs** sélectionnent « Demande d'accès de l'employé » et fournissent le NE9. Ils attendent ensuite l'approbation de leur demande par le GCE.

Les étapes suivantes seront réalisées par le GCE.

4. Saisissez les informations suivantes dans le PCG pour inscrire votre entreprise :

- Nom de l'entité juridique ou nom commercial de l'entreprise; et
- Adresse physique ou postale complète de l'entité juridique

Votre service comptable peut disposer de ces informations.

5. Répondez aux questions de sécurité, qui peuvent être une ou deux des questions suivantes :

- **Paiement des droits et taxes** : Le PCG vous demandera de fournir un numéro de transaction et le montant total des droits et taxes pour un B3 (Douanes Canada - Formulaire de codage) qui a déjà été accepté par l'ASFC.
- **Montant du paiement** : Le PCG vous demande de sélectionner une date (MM/AAAA) et de saisir le montant du paiement effectué à la date sélectionnée.
- **Solde de relevé de compte** : Le PCG vous demandera de sélectionner une date (MM/AAAA) et de saisir le solde du relevé de compte pour la date sélectionnée.

Si vous faites appel à un courtier en douane, celui-ci pourra peut-être vous aider.

Vous pourriez trouver cette liste de contrôle utile alors que vous vous préparez à vous inscrire dans le portail client de la GCRA.



Préparez votre liste de contrôle

1. Identifiez votre gestionnaire de compte d'entreprise (GCE)

Mon GCE sera _____

Il sera le premier à lier son profil personnel à notre compte professionnel.

Remarque : D'autres GCE peuvent être ajoutés au compte une fois que le GCE principal est inscrit.

2. Le numéro d'entreprise de ma société (NE9) est : _____

Identifiant du compte du programme des importateurs/exportateurs de mon entreprise (NE15) est :

3. Créez un profil d'utilisateur dans le portail client de la GCRA (PCG) en utilisant l'une des options de connexion.

- J'utiliserai une CléGC
- J'utiliserai un partenaire de connexion

Chaque utilisateur effectue les étapes 1 à 3, mais le GCE doit d'abord procéder à son inscription.

Une fois que vous avez créé votre profil, deux options s'offrent à vous :

- Le **GCE** sélectionne « Inscrire mon entreprise »
- **Tous les autres utilisateurs** sélectionnent « Demande d'accès de l'employé » et fournissent le NE9 et l'identifiant du compte du programme dans leur demande d'accès. Ils n'auront pas d'autres démarches à effectuer, mais devront attendre l'approbation de leur demande par le GCE.

Les étapes suivantes seront réalisées par le **GCE**.

4. Saisissez les informations suivantes dans le PCG pour inscrire votre entreprise :

Le nom de l'entité juridique ou le nom commercial de mon entreprise est _____

L'adresse physique ou postale de l'entité juridique est _____

5. Remplissez les questions de sécurité, qui peuvent être une ou deux des questions suivantes :

Paiement des droits et taxes

Numéro de transaction antérieur : _____

Total des droits et taxes payés à l'ASFC : _____

Montant du paiement

Date du paiement (MM/AA) à l'ASFC : _____

Montant payé à cette date : _____

Solde du relevé de compte

Date du relevé de compte : _____

Montant de ce solde : _____